

Des résidus végétaux des supermarchés dans le compost des maraîchers



Une fois par semaine les résidus sont collectés à l'épicerie et amenés à la ferme. Une fois là, ils sont brassés pour favoriser l'évacuation du méthane.

ALAIN DUHAMEL

COLLABORATION SPÉCIALE

MONTRÉAL — Les maraîchers et les horticulteurs ont besoin de matières organiques dans leurs champs et dans leurs serres, d'une part; les supermarchés produisent des tonnes de résidus organiques dont ils disposent à fort coût, d'autre part. Alors pourquoi les premiers n'utiliseraient-ils pas les résidus végétaux des seconds pour en faire un compost ?

Michel Dufour, président de AZN2



Les employés d'épicerie ont suivi une formation pour le tri des déchets.

Environnement, en a fait son affaire. « Notre modèle facilite la valorisation des déchets et évite de tout envoyer à l'enfouissement ou à l'incinérateur. »

L'entreprise prend à sa charge la logistique des opérations de récupération des matières compostables et leur transport des supermarchés jusqu'à la ferme; elle facture ses services au marchand d'alimentation et paie le fermier pour transformer cette matière organique en un compost réutilisable dans ses champs.

Elle s'occupe aussi de former les employés du magasin d'alimentation au tri des déchets car seuls les fruits et légumes défraîchis, les produits de boulangerie périmés et des cartons cirés, débarrassés de toute matière inorganique tels des emballages, des élastiques et autres accessoires en métal ou en plastique, iront au compostage à la ferme. « Les fermes ne sont pas des poubelles ! » rappelle Michel Dufour.

AZN2 Environnement, une nouvelle entreprise de valorisation des matières résiduelles de Plessisville, a mis à l'essai son modèle d'exploitation l'an dernier : des supermarchés de l'ouest de l'île de Montréal et de Vaudreuil-Soulanges ont fourni en matière compostable la pépinière Cramer aux Cèdres où elle est traitée directement aux champs, à ciel

ouvert. L'expérience a été suffisamment concluante pour l'exporter dans la région de Québec.

À Neuville

« L'idée est très intéressante », dit Gaétan Fiset, maraîcher et serriculteur à Neuville.

La famille Fiset, propriétaire des serres A. Giguère, fera l'expérience du compostage dès ce printemps en suivant la filière de valorisation établie par AZN2 Environnement. Elle vient d'achever la construction d'un bâtiment comportant trois cellules de compostage, couvert et fermé sur trois côtés, et conçu pour recueillir l'eau de lixiviat.

« Auparavant on labourait nos résidus dans les champs, dit Marie-Millie Fiset. Nous serons parmi les premiers maraîchers à faire du compost et à s'en servir. » Gaétan Fiset et ses enfants, Francis et Marie-Millie, exploitent une ferme maraîchère de 55 acres et 28 000 pieds carrés de serres horticoles. L'exploitation donne environ 20 tonnes de résidus compostables, mais les Fiset en auraient besoin de beaucoup plus pour amender la terre sablonneuse de leurs champs. Un apport d'environ 1000 tonnes de résidus végétaux des supermarchés les y aidera tout en leur procu-

rant un revenu d'appoint de l'ordre de 30 000 \$ par année.

AZN2 Environnement a conçu un modèle type de structure à compostage au coût d'environ 25 000 \$, admissible à une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Biométhanisation

Michel Dufour s'attend à ce que son modèle suscite l'intérêt des fermes maraîchères, serricoles, horticoles et des pépinières d'une centaine d'acres ou moins pour lesquelles le compostage représente une réelle valeur ajoutée. Il a scellé des ententes avec les principales chaînes d'alimentation.

Le nouveau programme d'aide financière des gouvernements du Canada et du Québec à la biométhanisation des matières résiduelles affectera-t-il le modèle de valorisation que propose AZN2 Environnement ?

« Le modèle le moins coûteux, c'est le nôtre, dit-il. Nous sommes plus compétitifs que la transformation de la biomasse en énergie, mais



étant donné que la biométhanisation est très subventionnée, on ne sait pas encore s'il y aura des répercussions sur nos opérations, tout dépendra du modèle d'affaires qu'adopteront les usines de biométhanisation. »



Michel Dufour, président de AZN2, travaille depuis 2007 dans le projet.